

La persécution contre le « Rassemblement national » continue ...

written by Amelie Poulain | 25 octobre 2018



Ca continue, certains ont peur des élections et les coups bas sont permis, un de plus et ce n'est pas à l'avantage de ceux qui en sont les instigateurs.

Où est la Démocratie dans tout ça ?

On n'a plus le droit, c'est de plus en plus confirmé, d'avoir des opinions dans ce pays même quand c'est pour le bien des Français qui ont participé au parc de logements Français, il faut le rappeler et donc ont le « droit » d'en bénéficier en priorité, ce n'est que justice et évidence.

Par contre beaucoup pourraient témoigner (moi en premier) d'une discrimination dans l'autre sens par des exemples « concrets » témoignages) , et là, c'est autorisé ? Mais si c'est autorisé alors c'est aussi de la « discrimination »

n'est-ce-pas ?

Le Parlement européen a voté mercredi la levée des immunités parlementaires des eurodéputés français du Rassemblement national (RN, ex-FN) Steeve Briois, vice-président mouvement, et Sophie Montel, visés par une enquête pour « provocation à la discrimination ».

Lors d'un vote à main levée, les députés européens ont approuvé à une large majorité ces levées d'immunité.

Les noms des deux eurodéputés apparaissent dans une enquête menée par un juge d'instruction de Nanterre, près de Paris, à la suite d'une plainte contre X déposée en mai 2014 par l'association La « Maison des Potes », réseau d'associations spécialisées dans la lutte contre les discriminations.

En novembre 2016, le Parlement européen avait déjà levé, dans cette même affaire, l'immunité de l'eurodéputé Jean-François Jalkh, un proche de Marine Le Pen, présidente du RN.

La Maison des Potes pointait le « Petit guide pratique de l'élu municipal Front national », estimant qu'il « incit(ait) » les élus FN à « mettre en place la discrimination dans l'accès au logement social en réservant la priorité » aux Français.

Dans ce guide de recommandations édité avant les municipales 2014 et rédigé par le secrétariat national aux élus, le FN exhortait ses futurs élus à « réclamer l'application des nombreux points du programme Front National » et notamment la « priorité nationale dans l'accès aux logements sociaux ».

Il avait été préfacé par Steeve Briois, alors secrétaire général, Sophie Montel étant chargée de la coordination des élus au sein du secrétariat général.

Ces levées d'immunité vont permettre au juge de Nanterre d'entendre les élus dans ce dossier.

« Cette nouvelle persécution judiciaire est surréaliste tant sur le fond que sur la forme », a déclaré dans un communiqué M. Briois, qui est également maire d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais).

« En France, en 2018, il n'est décidément plus possible de s'exprimer librement dans le cadre du débat politique et électoral »

, a-t-il estimé.

« Nous sommes donc bien en dictature ! » a réagi sur Twitter Marine Le Pen, présidente du parti d'extrême droite.

Cette affaire relève « de la liberté d'expression », a assuré auprès de l'AFP Mme Montel, par ailleurs conseillère régionale de Bourgogne Franche-Comté, qui a quitté le Front National en 2017. « En tant qu'élus d'opposition, on a tout à fait le droit de dire qu'on est contre une loi, et qu'on aspire à modifier cette loi », a-t-elle poursuivi.

« L'Union européenne s'est fondée contre les discriminations, contre la préférence nationale. Pourtant, depuis quatre ans, Steeve Briois et Sophie Montel refusaient de répondre aux convocations du juge d'instruction au prétexte qu'ils bénéficiaient d'une immunité en qualité de membre du parlement européen »,

a affirmé Samuel Thomas, président de La Maison des Potes.

« L'incitation à commettre un délit n'est pas autorisée au nom de la liberté d'expression », a-t-il ajouté.

Dans son rapport sur ces demandes de levée d'immunité parlementaire, la commission juridique du Parlement européen a observé que ni l'un ni l'autre n'était « député lorsque le supposé délit a été commis », que « les actions en cause ne

concernent pas des opinions ou des votes émis (...) dans l'exercice de (leurs) fonctions » parlementaires et que « rien ne porte à soupçonner une tentative d'entraver (leur) travail parlementaire ».

Elle s'est ainsi prononcée en faveur de la levée de leur immunité.

<https://actu.orange.fr/politique/plainte-pour-discrimination-d-eux-eurodeputes-rn-privés-d-immunité-parlementaire-CNT0000017Kc5X/photos/le-depute-europeen-steeve-briois-a-strasbourg-le-6-fevrier-2018-f9d0b9534bc4b3f32e901670dae29999.html>

Note d'Antiislam

Le délire dictatorial continue.

On ne peut même plus exprimer une opinion raisonnable, patriotique, sans être poursuivi.

Poursuivi par qui d'ailleurs ?

Par la « Maison des Potes ».

Déjà, sur la forme, le mot « pote » est horrible, tellement laid devant les mots « ami », « amies » ...

Sur le fond, « la Maison des Potes » est une émanation de « SOS Racisme », organisation manipulatoire lancée par le PS dans les années 80.

On a vu ce qu'était « SOS Racisme ».

Une association pourrie par la corruption, qui ne vit que de subventions publiques :

<https://www.contribuables.org/2014/05/sos-racisme-ou-la-dictature-des-potes/>

Une coquille vide qui n'a même plus la confiance des immigrés

qu'elle est censée défendre.

Quant au PS qui l'a créée, on sait ce qu'il représente désormais.

Ce sont donc ces deux cadavres en pleine décomposition qui persécutent encore le « Rassemblement national ».

Qu'ils dégagent, ils ont fait assez de mal comme ça : on ne les regrettera pas !